McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.
500, Grande Allée Est, 9e étage
Québec QC G1R 2J7
Canada
Tél : 418-521-3000
Téléc : 418-521-3099

Morgane Palau
Ligne directe : 418-521-3004
Courriel : mpalau@mccarthy.ca

Le 13 novembre 2026

Par courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Me Johanne Skelling
Secrétaire de la Régie de l'énergie
500, boul. René-Lévesque Ouest
5e étage, Bureau 5.100
Montréal QC H2Z 1W7

Objet : Demande pour obtenir une ordonnance de confidentialité déposée par Énergie éolienne PPAW 2 inc. (art. 30 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, RLRQ c R-6.01, et art. 33 et 34 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, RLRQ c R-6.01, r 4.1) et Demande de renseignements no 1 de la Régie de l'énergie relative à la Demande d'ordonnance de traitement confidentiel à l'égard d'informations relatives aux installations du Parc éolien PPAW 2 inc.
Votre dossier : R-4340-2026
Notre dossier : 205004-576861

Chère consœur,

Nous faisons suite à notre correspondance du 16 septembre 2026, par laquelle nous comparaissions pour notre cliente, Énergie éolienne PPAW 2 inc., dans le dossier mentionné en objet et soumettions une Demande pour obtenir une ordonnance de confidentialité datée du 14 septembre 2026 (la « **Demande** »).

Nous accusons réception de votre lettre du 4 novembre dernier, à laquelle était jointe la demande de renseignements no 1 de la Régie de l'énergie (la « **Régie** ») relative à la Demande, et dont les réponses doivent être transmises au plus tard le 13 novembre 2026, à 12 h.

À la demande de notre cliente, nous souhaitons vous aviser que les circonstances ayant justifié le dépôt de la Demande ont évolué depuis le dépôt de la Demande. Les plus récents développements font en sorte que l'ordonnance recherchée ne lui apparaît plus requise, étant donné les renseignements visés ne présentent plus la même sensibilité pour notre cliente et que le risque de préjudice, y compris à l'égard de l'intérêt public à la confidentialité, lui apparaît désormais plus limité.

Notre cliente confirme que dans ces circonstances, elle ne s'objecte plus à la divulgation de l'Information confidentielle et elle souhaite donc se désister de sa Demande. Nous apprécierions une confirmation de votre part que notre cliente peut opérer tel désistement par la présente lettre, sans autre formalité, et que la demande de renseignements no 1 de la Régie devient en conséquence sans objet.

Demeurant à votre disposition et vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente, nous vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Morgane Palau

MOP/

c.c. Me Yves Frechette, Hydro-Québec – Affaires juridiques (frechette.yves@hydroquebec.com)
Me Samuel Lepage, McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l. (slepage@mccarthy.ca)